

## Attitude recommandée en présence de ...

### Hépatite B (virus): infection chronique

#### Autres appellations ou pathologies analogues

Dénomination	Hépatite B chronique
--------------	----------------------

#### Mesures concernant la personne infectée (cas source)

Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation...	...l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.
--	---

#### Mesures concernant les personnes exposées

Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation...	...ni aucune précaution particulière.
--	---------------------------------------

#### Mesures concernant les locaux

Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation...	...ni aucune précaution particulière.
--	---------------------------------------

#### Caractéristiques épidémiologiques

Mode de transmission de l'infection	Transmission interhumaine par le sang ou autre liquide biologique
-------------------------------------	---

#### Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

Maladie à déclaration obligatoire (et adresses des médecins cantonaux)	Oui, dans un délai de 7 jours <a href="#">Lien</a>
Modalités pratiques de la déclaration	Rubrique <i>Maladies A-Z</i> <a href="#">Lien</a>